

CODE DE CONDUITE DE L’OACI
pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel

Les organisations du système des Nations Unies, dont l’OACI, s’engagent à organiser des événements auxquels toute personne peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr. Les événements du système des Nations Unies sont soumis aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées et toute personne y participant est tenue de se comporter avec intégrité et respect envers toute personne y assistant ou y intervenant.

Les conférences, réunions et événements de l’OACI doivent être des environnements professionnels, respectueux et exempts de harcèlement pour l’ensemble des participants et participantes. La tolérance zéro sera appliquée à toute forme de harcèlement, y compris au harcèlement sexuel. Les participants et participantes sont tenus de se comporter de façon professionnelle et appropriée.

Le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies est disponible [ici](#).

Nous invitons les témoins et les victimes d’un incident à le signaler à l’entité organisatrice de l’événement du système des Nations Unies ou directement à une personne responsable de la sûreté ou de la sécurité. Vous pouvez aussi appeler le poste de sécurité en composant le numéro de poste 6269 ou le numéro de téléphone +1 514 954 6269 (poste de sécurité de l’OACI). Nous encourageons aussi le signalement de tout incident au Responsable de la délégation concernée, le cas échéant.

En outre, le Cadre de déontologie de l’OACI est disponible [ici](#). On y trouvera des orientations visant le respect des normes de comportement, qui contribuent à assurer un environnement de travail approprié et éthique au sein de l’Organisation. Le présent Code de conduite n’a pas de caractère juridique ni prescriptif et n’a pas de répercussions sur les priviléges et les immunités.

— FIN —